



# AFM TÉLÉTHON

INNOVER POUR GUÉRIR



**2ET3**  
**DECEMBRE**  
**2022**

La Compagnie des Archers de Marly-le-Roi  
organise

## "Le Téléthon des Archers"

au profit du TELETHON

Samedi 3 Décembre 2022 de 10h00 à 16h00

6 h de tirs découvertes  
pour la recherche !

**Tirs découvertes (3D ; Nature ; *Cible mystère*)**

**Confirmés et débutants fédérés autour d'une même passion !**

**Une journée pour faire découvrir à tous vos archers différentes disciplines de tir**

Lieu : Gymnase du Chenil, Avenue Jean Béranger à Marly-le-Roi. (Plan ci-joint)

Horaires : Greffe : 9 h 00  
Début du tir : 10 h 00  
Pause déjeuner : 12 h 30  
Fin du tir : 16 h 00

Nombre d'archers : **Création d'équipes jusqu'à 6 archers maximum**  
(si vous n'arrivez pas à constituer une équipe, n'hésitez pas à vous inscrire, nous avons pour vous LA SOLUTION !)

Tarif des inscriptions : **60 € par équipe ou 10€ par archer si équipe incomplète.**

**Les inscriptions seront validées à réception du règlement.  
Un mail de confirmation sera adressé en retour.**

Chèques à établir à l'ordre de : Compagnie des Archers de Marly-le-Roi  
et à adresser à : Damien COPPOLA  
13 allée de l'Abbé Émile Bois 78560 Le Port-Marly  
Tél : 06.45.81.42.74  
secretaire@archers-marly.fr

**Les bénéfices seront intégralement reversés à l'AFM TELETHON**

Une buvette sera mise à disposition : (Sandwichs, hotdogs, wraps, boissons, gâteaux, café)

***Pas de service de repas chaud  
mais, à l'inscription, vous avez la possibilité de précommander à la buvette de quoi vous restaurer.***

***Il ne sera pas servi de boissons alcoolisées sur le site.***

Chaussures de salle obligatoires.

Tenue blanche ou de club très appréciée, **voire déguisements.**

L'utilisation de flèches en carbone est sous la responsabilité de l'archer.

Les pointes de flèche chasse **sont strictement interdites !**

Tous appareils pour réchauffer un repas (réchaud gaz par exemple) **sont strictement interdits !**

**COVID-19 - Si possible respecter les gestes barrières en vigueur.**



## Règlement général du concours :

Art 1 : Les équipes seront composées au maximum de 6 archers, d'un(e) même Club / Compagnie ou non, tous sexes et catégories confondus.

Chaque équipe devra être représentée sur le pas de tir durant toute la compétition.

Le changement d'archer se fera à la discrétion de l'équipe.

La présence de tous les archers ne sera pas requise tout au long de la journée.

Toutes les armes seront autorisées : arc classique avec ou sans viseur, compound avec ou sans viseur, arc chasse, arc droit...

(Un compound maximum par équipe de 4 archers, deux au-delà.)

Les archers pourront changer d'arme durant la journée.

**Les pointes (lames) de chasse sont strictement interdites !**

Art 2 : Echauffement de 15 mn avant le début du tir.

Art 3 : Volées de 2 ou 3 flèches selon la cible, 2 mn par volée.

Art 4 : Sur chaque cible, les archers présents s'auto-arbitreront. En cas de litige, un des membres de la Compagnie organisatrice prendra la décision finale.

Art 5 : Une feuille de marque sera fournie à chaque archer pour enregistrer ses scores.

Art 6 : La Compagnie organisatrice proposera au cours de la journée des jeux qui pondéreront les points.


Art 7 : Récompense (symbolique) à l'équipe gagnante.

Art 8 : Les débutants (jeunes et adultes) et les jeunes à partir de 10 ans sont les bienvenus.

**En partenariat avec :**

Gymnase du Chenil :  
Avenue Jean Béranger  
Parkings :  
Av. Jean Béranger  
Allées des Mézières

<-- Parking

 <--Gymnase du Chenil